



PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022
À 8H30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. **Adoption du Règlement RV-1718** - Règlement RV-1718 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2023.
- 3.2. **Adoption du Règlement RV-1719** - Règlement RV-1719 sur la contribution au financement des services d'eau, d'égout et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2023.
- 3.3. **Adoption du Règlement RV-1720** - Règlement RV-1720 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2023.

4. ADMINISTRATION

- 4.1. **Location d'une patinoire intérieure** - Renoncer au versement des sommes prévues au Règlement RV-1705 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2022, pour la location d'une patinoire intérieure par l'Association de ringuette de Boisbriand, l'Association du hockey mineur de Boisbriand, l'Association régionale de hockey féminin des Laurentides et le Club de patinage artistique de Boisbriand, à compter de l'an 2022.

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. **Nomination et embauche au Service d'urbanisme** - Nomination d'un directeur, poste cadre régulier à temps complet et embauche d'un inspecteur, poste syndiqué régulier à temps complet.
- 5.2. **Nominations au Service de sécurité incendie** - Un chef aux opérations, un chef aux opérations/DRMI et un chef aux opérations/prévention, postes cadres réguliers à temps complet.
- 5.3. **Manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre - Entente et mise à jour** - Approuver l'entente et procéder à la mise à jour du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

6. ORGANISMES

- 6.1. **Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville - Partenariat et représentation** - Autoriser le renouvellement de l'entente de partenariat et représentation à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville au montant de 3 965,67 \$ toutes taxes comprises pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 et autoriser la signature de tout document donnant effet à la présente.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - (sujets inscrits à l'ordre du jour)

8. LEVÉE DE LA SÉANCE
